



| NUMÉRO         | SUJET                       |
|----------------|-----------------------------|
| <b>30-2023</b> | <b>Budget 2024</b>          |
|                | RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S) |
|                | <b>Paul Ménard</b>          |

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de la Région de Nyon pour l'exercice 2024.

## Contexte général

Le budget qui vous est présenté cette année est en ligne avec le budget présenté pour l'année 2023. La volonté du Comité de direction est de présenter un budget 2024 équilibré, permettant de mettre en œuvre les lignes directrices du programme de législature 2021-2026. Le détail de ce budget 2024 est commenté ci-après, rubrique par rubrique. Il a été réalisé pour anticiper les besoins financiers à venir, tout en s'alignant le plus possible aux comptes 2022.

Les tâches et charges liées au bureau d'agglomération concernant l'ensemble du district, en augmentation ces dernières années, ont été reconnues par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). La subvention accordée par cette dernière, au titre de bureau vaudois de l'agglomération du Grand Genève, a été augmentée de CHF 15'000 pour s'élever à CHF 171'180 pour l'année 2024.

Des discussions sont également en cours concernant la convention nous liant au service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et les missions y relatives. Pour rappel, le soutien du Canton pour la réalisation de ces tâches est de CHF 236'880.

En 2024, les travaux et études pour la réalisation du Projet d'Agglomération 5 (PA5) seront lancés. Il a été décidé qu'un préavis concernant l'élaboration de ce PA5 sera présenté au Conseil intercommunal début 2024. L'amortissement de ce préavis est déjà pris en compte dans cette proposition de budget 2024.

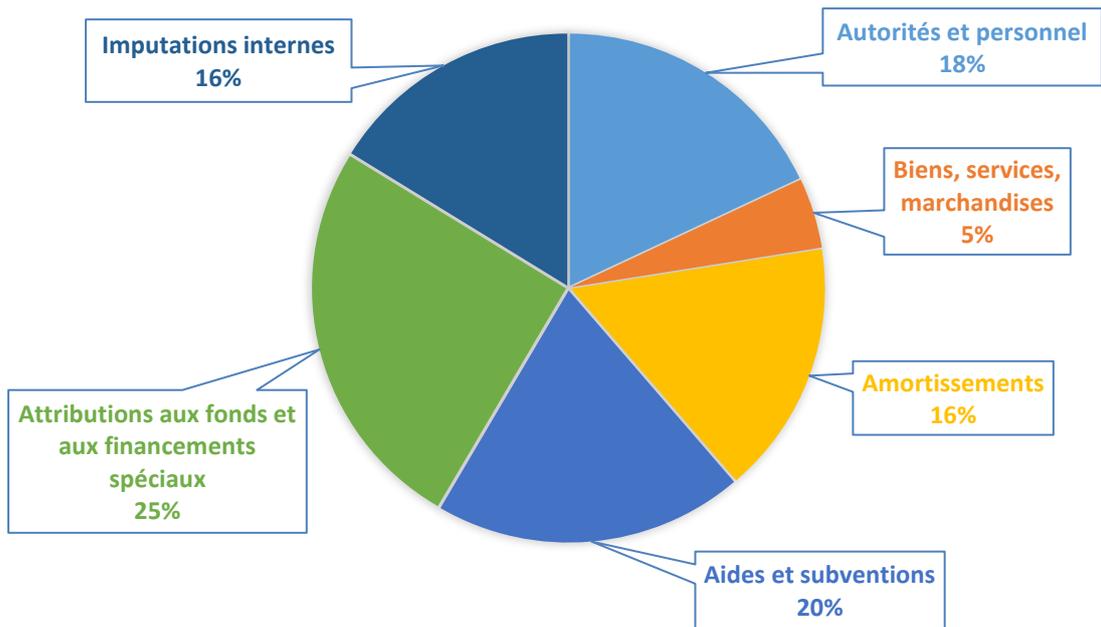
Le résultat présente un excédent de recettes de CHF 7840 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 297'840 propre au fonctionnement de notre association. Ce budget est toujours impacté par l'amortissement des préavis antérieurs pour un montant de CHF 240'000.

## Commentaires sur le budget 2024

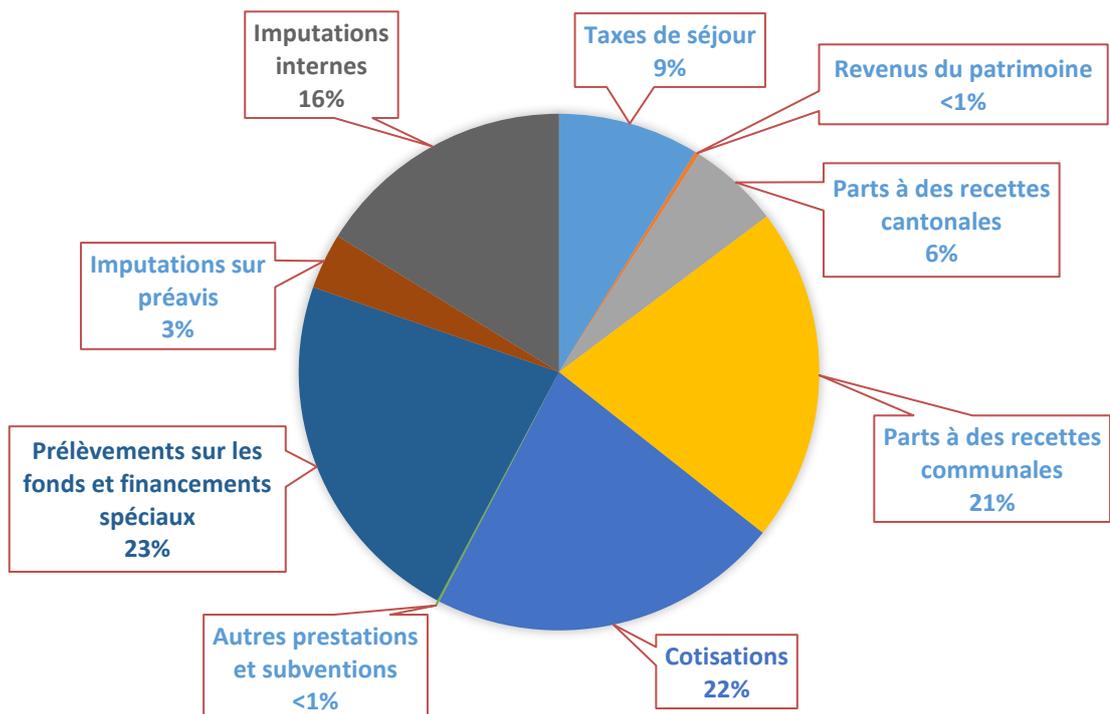
### Remarques générales

En préambule, vous trouverez ci-après la répartition des projections par nature sous forme de graphique.

## Répartition des charges



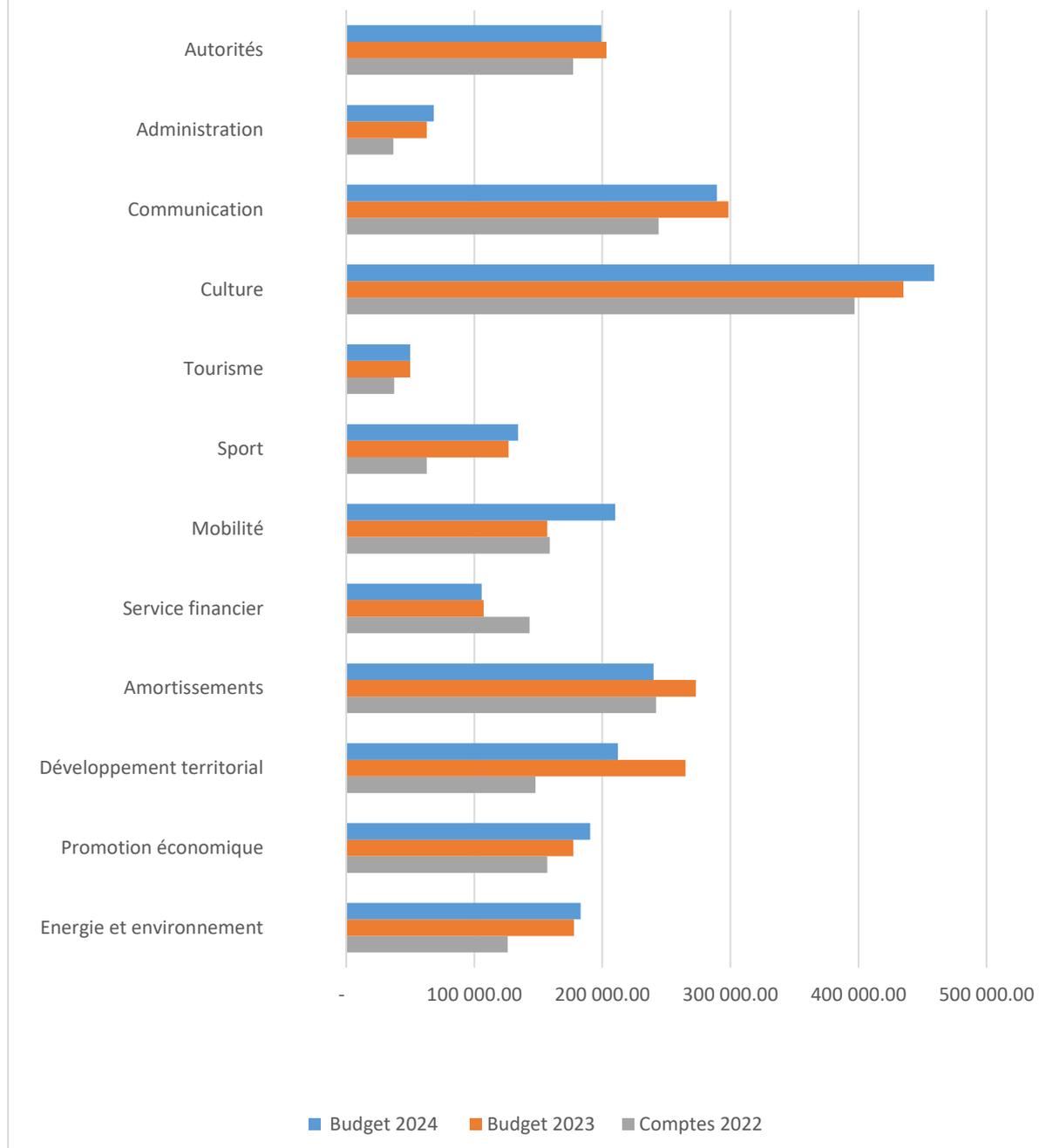
## Répartition des produits



Le graphique ci-dessous montre la répartition de la cotisation par thématique et par habitant. Le budget 2024 a été réalisé sur une base de 94'000 personnes. Le montant total affecté au budget est égal à CHF 24.92, soit légèrement inférieur au CHF 25 de la cotisation, ce qui implique un excédent de recette de CHF 7840.



## Comparaison des charges entre: budget 2024 - budget 2023 - comptes 2022



### 110 Administration

Depuis maintenant deux exercices, Télé-Dôle SA a repris la gestion complète de son administration, il n'y a donc plus de facturation pour ce service. La facturation aux communes non-membres se fait directement dans les dicastères relatifs aux prestations fournies.

### 120 Communication

En 2024, l'anniversaire des vingt ans de la Région de Nyon sera fêté et une communication propre à cet événement sera effectuée.

### *130 Service du personnel et des assurances*

Les engagements effectués cette année ont permis de compléter l'équipe tel que cela avait été annoncé dans le préavis du budget 2023. L'équipe, qui compte quinze personnes pour un équivalent temps plein de 12,8 personnes, devrait rester stable.

La Région de Nyon va continuer sa mission d'institution formatrice ou de tremplin et, pour ce faire, elle a prévu d'engager un stagiaire en 2024 pour une durée de 6 mois.

### *150 Affaires culturelles*

L'augmentation liée aux affaires culturelles s'explique par l'application des montants prévus dans les conventions partenariales. De plus, une nouvelle politique culturelle sera établie durant l'exercice 2024.

### *160 Tourisme*

Comme l'année précédente, les charges dans le tourisme sont liées à l'intégration de l'amortissement des montants à charge de la Région de Nyon pour le Programme de tourisme de nature 2022-2027 (préavis 10-2022) dès l'année 2023.

### *170 Sport*

Le sport est doté d'une enveloppe plus importante que lors des exercices précédents. En 2023, un chargé de projets a été engagé, il conduira la révision de la politique sportive en 2024.

### *210 Participations*

Une légère croissance démographique est prévue dans ce budget. Une population des communes membres de notre association est considérée à 94'000 personnes.

### *220 Service financier*

Afin d'entamer les premiers travaux pour le passage sur MCH2, un montant est prévu au budget 2024. Pour rappel, le Comité de direction a validé le passage à MCH2 en 2026.

### *820 Promotion économique régionale*

Le fonds régional à l'innovation est doté de CHF 80'000 pour l'année 2024, ce qui représente le même montant que pour 2023. Ce montant est réparti en CHF 50'000 pour le Prix à l'innovation et CHF 30'000 pour des aides ponctuelles aux entreprises. La Région de Nyon souhaite également augmenter sa présence auprès des entreprises dans son rôle d'association économique régionale. Pour ce faire, nous souhaitons participer et organiser des événements dédiés au tissu économique régional. Un renforcement avec le *Forum Economique de La Côte* est également envisagé.

### *830 Energie et environnement*

Le programme pour la biodiversité pour un montant de CHF 50'000 ainsi que les soutiens ponctuels à l'environnement sont maintenus. Plusieurs études et événements, aussi bien à l'échelle de notre région qu'à l'échelle du Grand Genève, sont prévus dans le cadre de ce budget.

## Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de la Région de Nyon projetée pour 2024 est positive et se monte à CHF 297'840. L'augmentation de cette marge par rapport aux exercices précédents est fortement liée à l'augmentation des cotisations. Cette marge positive permettra à

terme de dégager les ressources nécessaires afin de retrouver un capital positif qui se situe actuellement à environ CHF -215'000.

La marge d'autofinancement globale (annexe 3) de notre association est de CHF 595'440, mais celle-ci n'a aucune incidence économique sur le budget de fonctionnement de la Région de Nyon car elle est principalement due aux comptes TP, DISREN et FRET, qui ne sont pas couverts par les rentrées liées à la cotisation.

## Conclusion

Le budget 2024 atteint l'objectif fixé qui était de présenter un résultat équilibré tout en garantissant à notre association les moyens pour atteindre les ambitions du programme de législature 2021-2026 « Vivre sa région » destiné à améliorer la qualité de vie de notre population.

Le total des charges en lien avec les activités de la Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 2'969'040. Celles-ci sont entièrement couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 2'976'880 et se divisent comme suit :

- les cotisations des communes membres pour CHF 2'350'000 ;
- la participation du Canton pour CHF 606'880 ;
- divers revenus pour CHF 20'000.

Le résultat présenté affiche un excédent de recettes de CHF 7840. La marge d'autofinancement propre au fonctionnement de notre association est de CHF 297'840 et permet de couvrir les amortissements en cours.

Le Comité de direction devra cependant rester attentif à l'utilisation de ces montants afin de maintenir cette situation à l'avenir et dégager un résultat permettant d'assainir notre capital. Le Comité de direction a également pour objectif de travailler auprès de nos communes afin de fidéliser les communes membres de notre association et a pour objectif d'inciter un maximum de communes à adhérer à la Région de Nyon.

## Annexes

- Budget 2024 par ordre administratif (tableau des comptes)
- Budget 2024 par nature
- Autofinancement 2024 (marge d'autofinancement globale et par source de financement)
- Tableau des amortissements

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal :

vu le préavis du Comité de direction 30-2023 relatif au Budget 2024,  
ouï le rapport de la Commission des finances,  
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide d'approuver le Budget 2024

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général